

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/294 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DES PLANS DE GESTION DES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE DE BAVELLA-SAMBUCCU, TARTAGINE ET OMITA EN FORET TERRITORIALE

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le premier décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
M. CHAUBON Pierre à M.ORSUCCI Jean-Charles
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SINDALI Antoine à Mme GRIMALDI Stéphanie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

- VU** le Code de l'Environnement,
- VU** le décret n° 2004.107 du 29 janvier 2004 relatif à l'inscription sur la liste des sites et monuments naturels, aux réserves de chasse, aux plans de chasse ainsi qu'aux réserves de pêche en Corse, et modifiant le décret n° 69.707 du 13 juin 1969 et le Code de l'Environnement,
- VU** la délibération n° 05/62 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2005 portant sur la procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse,
- VU** l'arrêté n° 05.38 CE du Conseil Exécutif de Corse du 28 novembre 2007 relatif à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse,
- VU** l'arrêté n° 07.61 CE du Conseil Exécutif de Corse portant création de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita,
- VU** l'arrêté n° 08.11 CE du Conseil Exécutif de Corse du 12 mars 2008 portant création de la réserve de chasse et de faune sauvage de Bavella-Sambuccu,
- VU** l'arrêté n° 08.39 CE du Conseil Exécutif de Corse du 1^{er} septembre 2008 portant création de la réserve de chasse et de faune sauvage de Tartagine,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'approuver les plans de gestion des réserves de chasse et de faune sauvage de Bavella-Sambuccu, Tartagine et Omita pour la période 2011-2015.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Validation des plans de gestion des réserves de chasse et de faune sauvage de Bavella, Tartagine et Omita en forêt territoriale

Ci-joint en annexe :

- Plan de gestion (2011-2015) de la réserve de chasse et de faune sauvage de Bavella
- Plan de gestion (2011-2015) de la réserve de chasse et de faune sauvage de Tartagine
- Plan de gestion (2011-2015) de la réserve de chasse et de faune sauvage d'Omita

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse dans son article 24 a conféré à la Collectivité Territoriale de Corse des dispositions particulières en matière de chasse et de pêche et plus particulièrement concernant les réserves de chasse et de faune sauvage.

La Collectivité Territoriale de Corse a donc la responsabilité des réserves de chasse et de faune sauvage de Corse.

La Corse abrite une cinquantaine de réserves de chasse. Elles sont gérées par les fédérations départementales des chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'Office National des Forêts (ONF).

Ces réserves représentent 3 % de la superficie totale de notre île.

Elles complètent le réseau d'espaces protégés, même si elles pâtissent d'un manque de connaissance et de reconnaissance.

L'objectif est d'obtenir un réseau de réserves de chasse performant au niveau régional. Pour ce faire plusieurs actions ont déjà été mises en place :

- en 2006-2007 : un état des lieux des réserves a été réalisé.
- en 2008 : certaines réserves principalement celles abritant le mouflon de Corse ont été redéfinies et des diagnostics écologiques ont été réalisés. Des gestionnaires ont été désignés par l'Assemblée de Corse.

Départ.	Commune	Nom réserve	Arrêté de création	Gestionnaire
2B	Manso	Omita	n° 07.61 CE	ONF
2B	Olmi-Capella et Mausoleo	Tartagine	n° 08.39 CE	ONCFS et ONF
2A	Quenza, Zonza, Sari-Solenzara et Conca	Bavella	n° 08.11 CE	ONCFS

Les réserves de chasse et de faune sauvage jouent un rôle important dans la préservation de la faune sauvage. Elles contribuent également à la protection des habitats de cette faune sauvage.

Mais la mise en réserve d'un territoire doit faire l'objet d'une gestion effective. En effet, la seule « mise sous cloche » n'est pas suffisante pour la conservation des espèces. Pour cela, il est indispensable de disposer pour chaque réserve d'un plan de gestion.

Le plan de gestion s'articule autour de quatre sections :

- l'approche analytique et descriptive de la réserve,
- l'évaluation du patrimoine,
- la définition des objectifs,
- le plan de travail pour 5 ans.

Cet outil fixe les objectifs à long et moyen terme et prévoit les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs en vue d'une gestion efficace qui permettra une protection optimale de la faune sauvage et de ses habitats.

Aujourd'hui les plans de gestion des réserves de Bavella, Omita et Tartagine sont finalisés.

Ces trois plans de gestion sont les premiers documents de ce type élaborés en Corse pour des réserves de chasse et de faune sauvage et soumis à l'Assemblée de Corse.

Même si la procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse ne prévoit pas que chaque réserve soit dotée d'un plan de gestion, il est apparu évident que certaines réserves d'une importante superficie et à forte valeur patrimoniale ne pouvaient pas faire l'économie de ce type de document.

Ils ont reçu les avis favorables :

- du groupe de travail « réserves de chasse » composé de l'ONCFS, l'ONF, l'OEC et les FDC
- du Parc Naturel Régional de Corse
- de la DREAL (ces sites se superposant aux sites du réseau Natura 2000 : SIC et ZPS).

Aujourd'hui c'est à la Collectivité Territoriale de Corse en tant que responsable des réserves de chasse en Corse mais surtout en tant que propriétaire, d'examiner et de valider ces plans de gestion.

Je vous soumetts donc les plans de gestion des réserves de chasse et de faune sauvage de Bavella, Tartagine et Omita élaborés par les gestionnaires (ONCFS et ONF) de ces trois réserves.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Tableau récapitulatif des objectifs du plan de gestion de la RCFS de Bavella
(2011-2015)**

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
<p align="center">OLT 1. « Reconquête et maîtrise du site en réserve »</p>	OBO 01. Régulariser les relations entre les gestionnaires et les personnes locales
	OBO 02. Promouvoir la réserve auprès des élus et acteurs locaux
	OBO 03. Faire respecter et appliquer la réglementation de la réserve
<p align="center">OLT 2. « Conservation et développement des corridors écologiques »</p>	OBO 04. Inventorier et suivre le patrimoine vivant de la réserve
	OBO 05. Veiller à la conservation et au développement équilibré des espèces et de leurs habitats naturels
	OBO 06. Participer aux réflexions concernant la gestion du patrimoine naturel sur le territoire de la réserve
<p align="center">OLT 3. « Gestion des activités humaines et de la sécurité »</p>	OBO 07. Contribuer à limiter le risque incendie
	OBO 08. Connaître et suivre la fréquentation du site
	OBO 09. Organiser et gérer les flux de personnes et la circulation dans la réserve
<p align="center">OLT 4. « Accueil, information et formation »</p>	OBO 10. Assurer l'accueil du public, des agents de l'ONCFS et des partenaires
	OBO 11. Informer et sensibiliser le public et les professionnels
<p align="center">OLT 5. « Acquisition des connaissances »</p>	OBO 12. Recueillir, valoriser et échanger les connaissances
<p align="center">OLT 6. « Gestion du fonctionnement de la réserve »</p>	OBO 13. Planifier et évaluer la gestion de la réserve
	OBO 14. Assurer la gestion administrative et financière de la réserve
	OBO 15. Assurer l'entretien et la gestion du matériel de la réserve
	OBO 16. Assurer la formation du personnel de la réserve
	OBO 17. Créer et assurer la gestion de bases de données de la réserve
	OBO 18. Préciser et faire évoluer les limites de la réserve

**Tableau récapitulatif des objectifs du plan de gestion de la RCFS de Tartagine
(2011-2015)**

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
<p align="center">OLT 1. « Reconquête et maîtrise du site en réserve »</p>	OBO 01. Régulariser les relations entre les gestionnaires et les personnes locales
	OBO 02. Promouvoir la réserve auprès des élus et acteurs locaux
	OBO 03. Faire respecter et appliquer la réglementation de la réserve
<p align="center">OLT 2. « Conservation et développement des corridors écologiques »</p>	OBO 04. Inventorier et suivre le patrimoine vivant de la réserve
	OBO 05. Veiller à la conservation et au développement équilibré des espèces et de leurs habitats naturels
	OBO 06. Participer aux réflexions concernant la gestion du patrimoine naturel sur le territoire de la réserve
<p align="center">OLT 3. « Gestion des activités humaines et de la sécurité »</p>	OBO 07. Contribuer à limiter le risque incendie
	OBO 08. Connaître et suivre la fréquentation du site
	OBO 09. Organiser et gérer les flux de personnes et la circulation dans la réserve
<p align="center">OLT 4. « Accueil, information et formation »</p>	OBO 10. Assurer l'accueil du public, des agents de l'ONCFS et des partenaires
	OBO 11. Informer et sensibiliser le public et les professionnels
<p align="center">OLT 5. « Acquisition des connaissances »</p>	OBO 12. Recueillir, valoriser et échanger les connaissances
<p align="center">OLT 6. « Gestion du fonctionnement de la réserve »</p>	OBO 13. Planifier et évaluer la gestion de la réserve
	OBO 14. Assurer la gestion administrative et financière de la réserve
	OBO 15. Assurer l'entretien et la gestion du matériel de la réserve
	OBO 16. Assurer la formation du personnel de la réserve
	OBO 17. Créer et assurer la gestion de bases de données de la réserve
	OBO 18. Préciser et faire évoluer les limites de la réserve

**Tableau récapitulatif des opérations du plan de gestion de la RCFS d'Omita
(2011-2015)**

Intitulé de l'opération
Mise en place de la signalétique
Ouverture et entretien de sentiers
Défense contre les incendies
Ouverture du milieu (brûlages dirigés)
Inventaires floristiques des zones ouvertes par brûlage
Protocole IPS (Indice Ponctuel d'Abondance) du mouflon
Protocole scansampling (mouflon)
Suivi de l'ouverture de corridors
Suivi sanitaire des populations de mouflons
Etude génétique des populations de mouflons
Etude du régime alimentaire du mouflon
Gestion des populations de renards
Suivi du couple d'autour des palombes
Etude populations de perdrix rouge
Etude des populations de lièvres
Suivi des populations de truites
Etude des populations d'amphibiens
Suivi du dossier lâchers de cerfs
Suivi du développement touristique
Surveillance du site
Impliquer les utilisateurs du site
Maintien du statut de RCFS et modification du périmètre
Gestion administrative et formation des personnels